

Terrasses : la rue Montorgueil va changer de visage !

(février 2009)

Le Maire du 2^{ème}, Jacques Boutault, et son adjoint Jean-Paul Maurel, ont annoncé au comité de concertation Montorgueil et au Conseil de quartier Montorgueil Saint-Denis qu'ils allaient faire réaliser un marquage au sol, avec des clous plats, pour délimiter les surfaces autorisées des terrasses de la rue Montorgueil (côté 2^{ème}). Mesure salubre, car contrairement à ce qu'on entend parfois, cette rue n'est pas une rue piétonne, mais « *une rue piétonne à circulation réglementée* », ce qui veut dire que les piétons, et notamment les plus fragiles d'entre eux (personnes à mobilité réduite, mamans avec leurs poussettes...) doivent pouvoir circuler sur le trottoir et ne pas être constamment obligés de descendre sur la chaussée pour contourner une terrasse puis remonter précipitamment à l'approche d'une voiture ou d'un scooter.

Nous félicitons chaleureusement les élus du 2^{ème} pour cette excellente décision. Tout le monde est d'accord pour qu'il y ait des terrasses : elles apportent de l'animation à nos rues et font vivre les commerces. Mais il faut marquer les limites pour que la sécurité des piétons soit assurée. En cas de débordement, les riverains et usagers pourront plus facilement faire des observations aux commerçants, et les policiers pourront les verbaliser. A quand la même chose dans le quartier des Halles ?